

Barème d'honoraires – GRANDCHAMP Real Estate & Conciergerie

TRANSACTIONS (Vente / Acquisition)

Prix de vente	Honoraires TTC
< 100 000 €	10 000 € TTC (forfait)
< 300 000 €	10 % TTC
300 001 € - 450 000 €	9 % TTC
450 001 € - 700 000 €	8 % TTC
700 001 € - 1 000 000 €	7 % TTC
> 1 000 001 €	6 % TTC

■ LOCATION (Loi du 6 juillet 1989)

- Honoraires de négociation (à la charge exclusive du bailleur) : **1 mois de loyer TTC** (incluant les prestations de visite, dossier et bail).
- Honoraires de visites, constitution du dossier et rédaction du bail :
 - Charge du bailleur : 8 € TTC / m² (inclus dans les honoraires précédents)
 - Charge du locataire : 8 € TTC / m²
- Honoraires d'état des lieux :
 - Charge du bailleur : 3 € TTC / m² (inclus dans les honoraires précédents)
 - Charge du locataire : 3 € TTC / m²

■ BAIL COMMERCIAL / PROFESSIONNEL

- À la charge du locataire : 10 % TTC du loyer annuel
- À la charge du bailleur : 10 % TTC du loyer annuel

■ LOCATION SAISONNIÈRE

- À la charge du propriétaire : 30 % du loyer

■ Mentions légales

SASU au capital de 1 000,00 € - SIREN 989 515 275 - RCS Basse-Terre

TVA intracommunautaire: FR32989515275

Carte professionnelle : CPI 97812025000000009 - Garantie financière : 120 000 €

Assureur / Garant : GALIAN SMABTP

Siège social : Oyster Pond, Rue de la Flibuste, 97150 Saint-Martin

Applicables à compter du 01/09/2025